

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2015

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Détermination de la date de caducité de la convention de délégation de service public portant sur la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Caen liant la Ville de Caen à la Société Véolia Eau en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat Commune d'Olivet en date du 8 avril 2009**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de constater l'absence de caducité de la convention de délégation de service public liant la Ville de Caen à la Société Véolia Eau et relative à la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Caen au 3 février 2015 ;

DECIDE de fixer la caducité de la convention de délégation de service public liant la Ville de Caen à la Société Véolia Eau et relative à la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Caen au 31 décembre 2016 ;

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite décision.

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **Eau potable - Eaux usées - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2013**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2013.

Le conseil prend acte

- **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, RESEAU - Rapport d'activités 2013**

Le Conseil Municipal :

DONNE ACTE de la communication du rapport d'activités 2013 du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, RESEAU.

Le conseil prend acte

- **Site de l'ancienne caserne Martin - Cession au profit de la société CIRMAD - Conclusion d'une promesse de vente**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession au profit de la société CIRMAD, ou de toute autre personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet, du terrain situé à l'angle de la rue Daniel Huet et du boulevard Aristide Briand, d'une superficie de 5 656 m², cadastré LA n° 43, étant précisé qu'une division en volumes sera établie ;

PRECISE que la cession est consentie en vue de la réalisation d'un programme mixte de 179 logements et de locaux d'activité, dont un équipement petite enfance ainsi que la réalisation d'un niveau de stationnement souterrain de l'ordre de 163 places ;

DIT que le programme, au vu de la demande de permis de construire déposée le 31 octobre 2014, développe 14 584 m² de surface de plancher dont 12 631 m² pour les logements et 1 953 m² pour les locaux d'activité ;

PRECISE que le programme logements se répartira en 111 logements en accession libre (et/ou locatif libre et/ou démembrement de propriété), 18 logements en accession sociale et 50 logements locatifs sociaux ;

INDIQUE que les volumes correspondant aux futurs espaces publics (voie nouvelle créée dans le prolongement de la rue Choron et partie des espaces publics bordant le boulevard Aristide Briand), sous lesquels l'opérateur réalisera un niveau de stationnement souterrain, seront ultérieurement rétrocédés à la Ville, à titre gratuit, les frais d'acte étant supportés par l'opérateur ;

DIT que la cession sera opérée moyennant le prix de 4 524 109 € HT, résultant des valeurs de droits à construire, par élément de programme, fixées par le cahier des charges de consultation des opérateurs, à savoir :

- pour les logements : 450 € HT/m² de surface de plancher pour les logements en accession libre, 210 € HT/m² de surface de plancher pour les logements en accession sociale, 105 € HT/m² de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux PLUS, 75 € HT/m² de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux PLAI,
- pour les locaux d'activités : 179 € HT/m² de surface de plancher pour l'équipement petite enfance, 250 € HT/m² de surface de plancher pour les autres locaux d'activité,

MENTIONNE que ce prix sera réajusté si le nombre de m² de surface de plancher devait évoluer à la hausse, d'ici la livraison du programme ;

INDIQUE que la société CIRMAD s'engage, tant pour elle-même que pour ses ayants-droits et ayants-causes, à respecter l'ensemble des conditions juridiques et financières posées par l'Etat, exposées dans la convention et dans l'acte de vente signés le 11 juillet 2013, notamment pour la fraction de la surface de plancher dédiée au logement social et en accession sociale et pour la part d'équipement public ayant bénéficié d'une décote, cet engagement valant jusqu'à la livraison du programme ;

PRECISE que la société CIRMAD s'engage à répercuter la décote obtenue ;

DIT que, préalablement à la régularisation de la vente, une promesse de vente sera signée entre la Ville et la société CIRMAD, avec faculté de substitution, sous les conditions suspensives ci-avant exposées ;

MENTIONNE que la promesse de vente, puis l'acte de vente, comporteront une clause particulière, aux conditions ci-avant précisées, sur la dépollution du site ;

INDIQUE que la durée de validité de la promesse est fixée au 31 décembre 2015 en vue d'une signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 janvier 2016 ;

DIT que les parties pourront s'accorder sur une prorogation de ces délais, si nécessaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente ainsi que l'acte définitif de vente et tous documents qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attributions de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux personnes qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique des subventions représentant un montant total de 2 361,60 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Programme annuel d'investissements dans les équipements sportifs - Exercice 2015 - Adoption du programme - Demande de subvention au Département**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le programme de gros entretien des équipements sportifs pour l'année 2015 pour un montant évalué à 332 000 € T.T.C. ;

SOLLICITE du Département du Calvados des subventions aux taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **Programme annuel d'investissements dans les équipements sportifs - Exercice 2015 - Adoption du programme - Demande de subvention à la Région**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le programme de gros entretien des équipements sportifs fréquentés par les lycées pour l'année 2015 pour un montant évalué à 162 000 € ;

SOLLICITE de la Région Basse-Normandie des subventions aux taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **Réaménagement du plateau sportif Jean Rostand - Demande de subvention à la Région**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE le Conseil Régional de Basse-Normandie et tout autre partenaire potentiel pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible afin de financer le réaménagement du plateau sportif Jean Rostand ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

M. DURON, Mme GOBERT, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **P.R.U. Guérinière - Projet de renouvellement Urbain - Quartier de la Guérinière - Projet d'accompagnement des habitants - Point d'étape décembre 2014 - Réalisation 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les actions d'accompagnement mises en œuvre auprès des habitants de la Guérinière ainsi que son budget et plan de financements prévisionnels, à savoir :

- Ateliers de création et de rénovation de mobiliers pour 2 200 € portés par l'association Art Itinérant,
- Ateliers de rénovation et de d'embellissement de bancs pour 2 500 € par l'association Art Itinérant.

DIT qu'une subvention de 4 700 € sera versée à l'association Art Itinérant pour mener ces ateliers ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au présent projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Salon du Livre 2015 - Subventions, conventions et orientations**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions mentionnées ci-dessous ainsi que tout document se rapportant à cette action :

- La convention établie entre la Ville de Caen et l'Association "Lire à Caen",
- La convention établie entre la Ville de Caen et le Centre Régional des Lettres,
- La convention établie entre la Ville de Caen et l'Imec,
- La convention établie entre la Ville de Caen et La Poste,

SOLLICITE dans le cadre du Salon du Livre, l'État/DRAC, la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible ;

FIXE le principe de la gratuité pour toutes les activités dans le cadre du Salon du Livre ;

ACCORDE la subvention affectée suivante pour la participation au Salon du Livre 2014, financement sur le budget subventions Edition/Lecture exceptionnelles et qui vise à dédommager l'équipe des chauffeurs bénévoles (essence) :

- Association Lire à Caen..... 800 €.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE ayant voté contre

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Saison des arts de la rue - Présentation et demande de subventions**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe d'une Saison des Arts de la Rue et la nouvelle appellation : ECLAT(S) DE RUE ;

SOLLICITE dans le cadre de cette nouvelle saison, la Région de Basse-Normandie, le Département du Calvados, l'ODIA ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou tout document se rapportant à ces subventions.

Adopté à la majorité absolue.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE ayant voté contre

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Théâtre de Caen - Convention de mécénat avec Edgard Opticiens**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la Ville de Caen et la société Edgard Opticiens pour le financement des programmes de salles du théâtre de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de dépôt de l'Association dentelles et blondes - Caen et Courseulles-sur-mer au Musée de Normandie de 15 pièces de dentelles**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention établie entre l'association Dentelles et Blondes – Caen et Courseulles-sur-mer et la Ville pour permettre le dépôt de 15 pièces de dentelles au Musée de Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Adhésion à l'association RN13 bis art contemporain en Normandie**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE l'adhésion du Musée des Beaux-Arts à l'Association RN13 bis – Art contemporain en Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie à la suite du contrôle des comptes et de l'examen de la gestion de la Ville de Caen pour les exercices 2008 à 2014 et réponses apportées par Monsieur Duron**

Le Conseil Municipal :

DONNE ACTE de la communication du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Caen à compter de l'année 2008 transmis au Maire par un courrier du Président de la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie du 11 décembre 2014.

Le conseil prend acte

- **Caen Habitat, sollicitation d'une garantie d'emprunt de 3 500 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'objet est de financer l'acquisition de 223 logements appartenant à la Ville**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la ville de Caen à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 500 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°17089 constitué de 1 ligne de prêt.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Caen Habitat, sollicitation d'une garantie d'emprunt de 2 029 171 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'objet est de financer l'acquisition de 68 logements situés 91 avenue Charlemagne à Caen**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 029 171 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°18321 constitué de trois lignes de prêt.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Calvados Habitat, sollicitation d'une garantie d'emprunt de 4 009 475 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'objet est de financer l'acquisition en VEFA de 32 logements situés Avenue Père Charles Foucault**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 009 475 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les

caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°16321 constitué de trois lignes de prêt.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Logi Pays, sollicitation d'une garantie d'emprunt de 2 830 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'objet est de financer la réhabilitation thermique et énergétique de 60 logements situés rue Louis Emile Renouf à Caen**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 830 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°16503 constitué de deux lignes de prêt.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Oeuvre Notre Dame, sollicitation d'une garantie d'emprunt de 300 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'objet est de financer une opération d'aménagement d'un foyer d'accueil de jour**

Le Conseil Municipal :

Annule et remplace la délibération n°44 du 15 septembre 2014 ;

Accorde la garantie de la ville de Caen à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 300 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°15550 constitué d'une ligne de prêt.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Société foncière d'habitat et d'humanisme, sollicitation d'une garantie pour un emprunt de 15 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'objet est de financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement situé 76 rue d'Hérouville à Caen**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la ville de Caen à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 15 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°16391 constitué de une ligne de prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Convention portant création de services communs entre la Ville et la Communauté d'agglomération Caen La Mer - Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Convention de mise à disposition du Directeur Général Adjoint "services à la population" de Caen la Mer à la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Indemnisation des agents publics extérieurs à la ville de Caen, participant aux opérations électorales**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le recrutement d'agents publics appartenant à une autre collectivité ou à un établissement public, pour assumer les fonctions inhérentes au déroulement d'un scrutin organisé par la ville de Caen ;

DECIDE d'adapter les rémunérations afférentes auxdites fonctions au vu de la situation statutaire des agents ;

DIT que, s'agissant des agents exerçant une activité principale à temps complet, temps partiel, ou temps non complet supérieur à 70%, ils seront soumis au régime de l'activité accessoire, chaque fonction étant rémunérée sur une base de montants forfaitaires ;

DIT également que, pour les autres catégories d'agents publics, ces mêmes fonctions donneront lieu à une rétribution sous forme de vacances et feront l'objet d'une indemnisation forfaitaire

PRECISE que pour chaque agent recruté, un acte administratif sera pris en application des textes et règlements en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

- **Recensement de la population - Rémunération du personnel**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le tableau des modalités de rémunération des agents recenseurs comme suit :

DESIGNATION	MONTANT UNITAIRE en €
1 ^{ère} formation	10.00
Tournée de reconnaissance	20.00
2 ^{ème} formation	10.00
Adresse enquêtée	0.70
Feuille de logement recensé	1.10
Bulletin individuel	1.00
Dossier d'adresse collective	0.52
Feuille d'adresse non enquêtée	0.52
Feuille de logement non enquêté	0.52
Frais de déplacement	Prêt de vélo

DIT que l'évolution desdits tarifs sera indexée sur l'évolution de la valeur du point indiciaire ;

INDIQUE que pour l'exercice de leur mission, les agents recenseurs percevront une somme nette, versée en une seule fois, établie au regard de la quantité d'imprimés collectés ou remplis.

Le personnel d'encadrement bénéficiera d'une indemnité forfaitaire brute de recensement indexée sur la valeur du point et dont le montant est fixé comme suit :

- Coordonnateur : 510 €

- Contrôleur : 460 €

PRECISE que les rémunérations des agents recenseurs et personnel d'encadrement visées ci-dessus sont nettes, la Ville assumant les charges sociales afférentes ;

Ces personnels, au titre de la protection sociale, sont assujettis au régime général de la sécurité sociale, et au titre de la retraite complémentaire à l'IRCANTEC, à l'exception des agents actifs titulaires de l'Etat, des collectivités locales ou de la fonction publique hospitalière et des personnes de plus de 65 ans.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE à des agents le bénéfice de la protection fonctionnelle,

AUTORISE à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 27 JANVIER 2015